

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 26 février 2026 relatif aux référentiels de certification périodique des professions de santé relevant d'un ordre professionnel

NOR : SFHH2605575A

(texte publié au Journal officiel de la République française n° 0050 du 27 février 2026)

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4022-3 et L. 4022-8 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 5 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique de certains professionnels de santé, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2025-1335 du 26 décembre 2025 relatif aux modalités de contrôle et au système d'information de la certification périodique de certains professionnels de santé ;

Vu l'avis du CNP des médecins généralistes en date du 10 septembre 2025 ;

Vu l'avis des CNP des autres médecins spécialistes en date du 29 novembre 2025 ;

Vu l'avis du CNP des chirurgiens-dentistes en date du 15 novembre 2025 ;

Vu l'avis du CNP des sages-femmes en date 16 janvier 2026 ;

Vu l'avis du CNP des pharmaciens en date du 26 novembre 2025 ;

Vu l'avis du CNP des infirmiers en date du 13 octobre 2025 ;

Vu l'avis du CNP des masseurs-kinésithérapeutes en date du 3 novembre 2025 ;

Vu l'avis du CNP des pédicures-podologues en date du 2 octobre 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

Les référentiels de certification périodique des professions de santé mentionnées à l'article L. 4022-3 du code de la santé publique, ci-après énumérés, sont annexés au présent arrêté :

1° Référentiels des médecins :

a) Médecins généralistes (annexe 1) ;

b) Autres médecins spécialistes (annexe 2) :

- allergologie ;
- anatomie et cytologie pathologiques ;
- anesthésie-réanimation ;
- biologie médicale ;
- chirurgie pédiatrique ;
- chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale ;
- chirurgie orthopédique et traumatologique ;
- chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ;
- chirurgie thoracique et cardiovasculaire ;
- chirurgie vasculaire ;
- chirurgie viscérale et digestive ;
- dermatologie et vénéréologie ;
- endocrinologie-diabétologie-nutrition ;
- génétique médicale ;
- gériatrie ;
- gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale ;
- hématologie ;
- hépato-gastro-entérologie ;
- maladies infectieuses et tropicales ;
- médecine cardiovasculaire ;
- médecine d'urgence ;
- médecine et santé au travail ;
- médecine intensive-réanimation ;
- médecine interne et immunologie clinique ;
- médecine légale et expertises médicales ;
- médecine nucléaire ;
- médecine physique et de réadaptation ;
- médecine vasculaire ;
- néphrologie ;
- neurochirurgie ;
- neurologie ;
- oncologie ;
- ophtalmologie ;
- oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale ;
- pédiatrie ;
- pneumologie ;
- psychiatrie ;
- radiologie et imagerie médicale ;
- rhumatologie ;
- santé publique ;
- urologie ;

2° Référentiel de certification périodique pour les chirurgiens-dentistes (annexe 3) ;

3° Référentiel des sages-femmes (annexe 4) ;

4° Référentiel des pharmaciens (annexe 5) ;

5° Référentiels des infirmiers (annexe 6) :

- infirmier diplômé d'État ;
- infirmier anesthésiste diplômé d'État ;
- infirmier de bloc opératoire diplômé d'État ;
- infirmier en pratique avancée ;
- puéricultrice diplômée d'État ;

6° Référentiel des masseurs-kinésithérapeutes (annexe 7) ;

7° Référentiel des pédicures-podologues (annexe 8).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait le 26 février 2026.

Stéphanie RIST

Nota. - Les annexes du présent arrêté seront publiées au *Bulletin officiel* - Santé - Protection sociale - Solidarités. Elles peuvent être téléchargées sur le site internet du [ministère chargé de la santé](#).

Référentiel de certification périodique médecins du CNP ARMPO



Préambule

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 (ordonnance du 19 juillet 2021) et concerne tous les médecins anesthésistes-réanimateurs, comme les autres professionnels de santé à Ordre (infirmières, pharmaciens...)

La certification périodique est une évolution de la formation continue. Elle ajoute aux **2 axes fondateurs** (amélioration des connaissances et compétences d'une part, et analyse des pratiques professionnelles / gestion des risques d'autre part) **2 nouveaux blocs** : amélioration de la relation avec les patients, et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une **période de 6 ans** pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les professionnels déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL

Les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : « actualiser les connaissances et compétences »

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : « renforcer la qualité des pratiques professionnelles »

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : « améliorer la relation avec les patients »

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : « mieux prendre en compte sa santé personnelle »

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

METHODE D'ELABORATION

Les actions figurant dans le référentiel ont été rédigées par un **groupe de travail du CNP** (conseil national professionnel) représentatif des composantes de la spécialité **ARMPO** (anesthésie réanimation médecine péri opératoire) en annexe 9.

Le CNP a élaboré ce référentiel avec le souci rester **au plus près de notre pratique réelle d'anesthésistes-réanimateurs, médecins du péri-opératoire**, avec rigueur scientifique et méthodologique, conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la HAS le 13 juillet 2022.

Ainsi, pour être inscrite dans le référentiel, selon le décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, une action doit soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à **des critères de labellisation du CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM (Fédération des Spécialités Médicales) :

- **Action adaptée à la pratique** d'un médecin de la spécialité anesthésie réanimation médecine péri-opératoire
- Validation par un **comité scientifique** au sein du CNP
- Action en adéquation avec une **fiche-méthode HAS** de référence, lorsqu'elle existe
- Identification des **objectifs scientifiques et pédagogiques**, du contenu et des modalités de réalisation
- Qualification et les **compétences des concepteurs et formateurs** mettant en œuvre les actions
- Adéquation des **moyens pédagogiques**, techniques et d'encadrement
- **Indépendance** vis à vis de l'**industrie** des produits de santé
- **Déclaration publique d'intérêts** des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- **Évaluation des actions** prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les anesthésistes-réanimateurs pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes nous aient échappé. Il est apparu important de pouvoir laisser cette marge de liberté de choix mais avec un encadrement rigoureux par le CNP : le médecin qui voudrait faire valider une action ne figurant pas dans le référentiel devra en faire part au CNP ARMPO qui analysera le contenu scientifique et pédagogique de l'action, son adéquation méthodologique aux prérequis mentionnés ci-dessous et – le cas échéant – autorisera cette validation. Ces **actions dites "hors liste"**, une fois validées, pourront ensuite figurer dans les actualisations du référentiel.

CRITÈRES DE VALIDATION, TÉLÉSERVICE « MaCertif'ProSanté »

Au cours du cycle de certification, les anesthésistes réanimateurs devront avoir validé 2 ACTIONS dans chacun des 4 blocs

Chaque action proposée dans le référentiel fait l'objet, lorsque cela est pertinent, d'indications concernant l'**éligibilité**, les **attendus** de l'action (durée, nombre par an...) et les **éléments de preuve** à fournir pour validation

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action « majeure » ou « mineure ». La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque anesthésiste-réanimateur seront intégrées dans **espace personnel informatique du téléservice « MaCertif'ProSanté »**, piloté par l'Agence du Numérique en Santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La **validation finale** d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le **suivi du référentiel** sera assuré par un comité scientifique de la certification périodique du CNP ARMPO avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

Les actions réalisées au titre de l'**accréditation** des médecins sont prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique, dans chacun des 4 blocs

Les actions de **DPC** également, lorsqu'elles sont conçues pour la spécialité ARMPO. Elles peuvent concerner tantôt l'un des 4 blocs, tantôt plusieurs. Notamment pour les actions dites « intégrées » qui valident soit de la formation continue (bloc 1) soit de l'analyse des pratiques (bloc 2), au choix. Dans certains cas particuliers, une action de formation peut valider plusieurs blocs, sous réserve que les heures consacrés aux blocs 3/4 soient en sus des heures déjà affectées au bloc 1 (en concertation avec le CNP)

Bloc 1. Améliorer les connaissances et les compétences

	Description de l'action	Attendus	Élément de preuve
1.	Actions de formation dans le cadre d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA CFAR Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales Annexe 1 : liste des actions de de l'accréditation	Démarche poursuivie au moins 4 ans	Certificat d'accréditation
2.	Actions de formation continue du DPC publiées par l'ANDPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc Annexe 2 : liste des actions de de DPC	Éligibilité de fait	Attestation de participation
3.	Autres actions de formation validée par le CNP, - à caractère scientifique ou professionnel, - dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation : • présentielle : congrès de niveau national ou régional, action de simulation en santé Formation présentielle* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle • distancielles : visio ou e-learning Formation en ligne ou e-learning* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning Annexe 3 : liste actualisée des congrès et autres formations validées par le CNP	1 action = au moins 6 heures de formation NB : l'action peut être découpée en plusieurs tranches horaires, dont la somme doit être ≥ 6h (ex : 2x3h, 4x1h30)	Présentiel : attestation de participation mentionnant le volume horaire Distanciel : avec un critère permettant d'attester la présence à la formation
4.	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités intéressant la spécialité Formations diplômantes ou certifiantes liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf (has-sante.fr) Annexe 4 : liste actualisée des formations diplômantes ou certifiantes validées par le CNP	Éligibilité de fait	Attestation de validation de la formation
5.	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre universitaire, ou autres instituts de formation des professionnels de santé, ou les congrès validés par le CNP Enseignement et recherche liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf (has-sante.fr)	Sans minimum requis	Programme

6.	Activités de recherche effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée, d'une université, d'un établissement de soins Enseignement et recherche liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf (has-sante.fr)	Participation (avec une implication individuelle significative) à des projets de recherche soumis à appel d'offre local, régional, national ou international. Déclaration d'affiliation dans les publications	Attestation
7.	Formation à la Maitrise de stage universitaire L'encadrement de stages ; la maîtrise de stage/le tutorat** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811684/fr/l-encadrement-de-stages-la-maitrise-de-stage/le-tutorat	Formation agréée	Attestation
8.	Publication ou revue de lecture dans des revues référencées à comité de lecture indépendant, ou ouvrages pédagogiques <i>Annexe 5 : liste des revues scientifiques validée par le CNP</i>	Quelle que soit la position de l'auteur	Tirés à part
9.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques <i>Annexe 5 : liste des revues scientifiques validée par le CNP</i>	Activité de révision d'article	Certificat
10.	Action " hors liste "	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Description de l'action	Attendus	Élément de preuve
1.	Actions d'EPP dans le cadre d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA CFAR Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales Annexe 1 : liste des actions de de l'accréditation	Poursuivie au moins 4 ans	Attestation de participation
2.	Actions d'EPP du DPC (analyse de pratiques, gestion des risques ou programmes intégrés) publiées par l'ANDPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc Annexe 2 : liste des actions de DPC	Éligibilité de fait	Attestation de participation
3.	Autres actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques (notamment actions de simulation en santé) validées par le CNP Simulation en santé** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807140/fr/simulation-en-sante	A minima : être acteur lors de l'action	Attestation de participation
4.	Participation régulière à des registres de pratiques Registre des pratiques, observatoire, base de données** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees Annexe 6 : liste des registres pratiques et attendus	≥ 1 patient inclus	Attestation de participation
5.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements (notamment RMM, RCP, CREX) Revue de mortalité et de morbidité (RMM)** https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Réunions de concertation pluridisciplinaire* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire	≥ 2/an, poursuivies pendant la période de 6 ans	Attestation de participation par organisateur
6.	Gestion des risques en équipe : programme de type PACTE ou accréditation en équipe accompagnée par l'OA CFAR Programme d'amélioration continue du travail en équipe : Pacte https://www.has-sante.fr/jcms/c_2831393/fr/s-engager-dans-le-programme-d-amelioration-continue-du-travail-en-equipe-pacte Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales	Être membre d'une équipe engagée dans la gestion des risques, par exemple dans un programme de type PACTE, ou dans l'accréditation, avec une implication individuelle significative	Attestation de travail en équipe. ex. : inscription sur la plateforme PACTE de la HAS, ou certificat d'accréditation (en équipe), ou attestation du responsable d'équipe

7.	Travaux d' expertise institutionnelle (notamment sociétés savantes, composantes du CNP, HAS, autres agences intervenant dans le domaine de la santé)	Participation aux réunions institutionnelles	Attestation de participation
8.	Rédaction d'un protocole médical d'établissement	Rédacteurs ou valideurs du protocole	Attestation de l'établissement
9.	Activité d' encadrement des internes, externes, ou étudiants IADE	Être membre d'une équipe d'encadrement agréée, avec une implication individuelle significative	Attestation du référent du stage
10.	Participation aux missions transversales de l'établissement (notamment CME, CLIAS, CLUD, CSE, COMEDIMS, commission de bloc...) et formations au management des équipes	Pendant au moins 2 ans	Attestation de l'établissement
11.	Action " hors liste "	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

	Description de l'action	Attendus	Élément de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient dans le cadre d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA CFAR Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales Annexe 1 : liste des actions de l'accréditation	Démarche poursuivie au moins 4 ans	Attestation de participation
2.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par un ODPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc Annexe 2 : thématiques de DPC liées au bloc 3	Éligibilité de fait	Attestation
3.	Autres actions de formation sur le thème de la relation patient validée par le CNP - à caractère scientifique ou professionnel, - dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation : • présentielle : congrès de niveau national ou régional, action de simulation en santé Formation présentielle* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle • distancielles : visio ou e-learning Formation en ligne ou e-learning* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning	Les heures de formation dédiées au bloc 3 sont en sus des heures comptées pour le bloc 1, sans volume horaire minimum	Attestation de participation
4.	Mesurer la satisfaction des patients (par exemple notamment à partir du questionnaire E-Satis, ou d'autres enquêtes de satisfaction) Patient-Reported Experience Measures (PREMs) Dispositif e-Satis : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2030354/fr/ipaqss-2015-indicateur-e-satis-dispositif-national-de-mesure-de-la-satisfaction-du-patient-hospitalise-48h-en-mco	Participation (avec une implication individuelle significative) à la conception de l'enquête, analyse des données, ou élaboration de propositions d'amélioration	Attestation de participation
5.	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée Annexe 7 : liste agréée d'associations	Annexe 7 : actions et attendus pour les programmes associant des patients	Attestation de participation
6.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités Annexe 4 bis	Éligibilité de fait	Attestation

7.	Implication dans la gestion ou la formation des dispositifs d'annonce : dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle Annonce d'un dommage associé aux soins https://www.has-sante.fr/jcms/c_953138/fr/annonce-d-un-dommage-associe-aux-soins Annonce d'une mauvaise nouvelle https://www.has-sante.fr/jcms/c_698028/fr/annoncer-une-mauvaise-nouvelle.	Être membre du groupe de travail ayant mis en place l'action, avec une implication individuelle significative	Attestation de participation
8.	Patients traceurs Patient traceur* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807803/fr/patient-traceur	Participation aux réunions patient traceurs, avec une implication individuelle significative	Attestation de participation
9.	Acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine Téléconsultation et téléexpertise : guide de bonnes pratiques https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-04/fiche_memo_qualite_et_securite_des_actes_de_teleconsultation_et_de_teleexpertise_avril_2018_2018-04-20_11-05-33_441.pdf Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise. HAS, mai 2019. Méthode du patient traceur https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/grille_devaluation_methode_du_patient_traceur_teleconsultation_et_teleexpertise.pdf	Être membre du groupe de travail ayant mis en place l'action, avec une implication individuelle significative	Attestation de participation
10.	Actions de médiation, de conciliation (ordinales ou autres), participation à la commission des usagers	Pendant au moins 2 ans	Attestation de participation
11.	Action "hors liste"	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

Bloc 4. Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Description de l'action	Attendus	Élément de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin dans le cadre d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'OA CFAR Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807696/fr/accréditation-des-medecins-et-des-equipes-medicales Annexe 1 : liste des actions de de l'accréditation	Démarche poursuivie au moins 4 ans	Attestation de participation
2.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par un ODPC https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc Annexe 2 : liste des actions de DPC	Éligibilité de fait	Attestation de participation
3.	Autres actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin validée par le CNP - à caractère scientifique ou professionnel, - dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation : • présentielle : congrès de niveau national ou régional, action de simulation en santé Formation présentielle* • distancielle : visio ou e-learning Formation en ligne ou e-learning* https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807825/fr/formation-en-ligne-ou-e-learning	Les heures de formation dédiées au bloc 4 sont en sus des heures comptées pour le bloc 1, sans volume horaire minimum	Attestation de participation
4.	Auto-évaluation de son état de santé	Répondre à au moins 1 autotest SMART et consulter propositions d'outils de suivi ou de prise en charge https://sfar.org/comites/sante-au-travail-smart/auto-tests/	Attestation
5.	Avoir un médecin traitant ou un médecin du travail	Hors auto-déclaration ou parent au 1er degré, ET l'avoir consulté au moins 2 fois pendant la période de certification	Déclaration sur l'honneur

6.	Autres actions de gestion des risques professionnels validées par le CNP	Notamment : Radioprotection, prévention des accidents d'exposition au sang, ergonomie	Attestation de participation
7.	Programmes de prévention des risques psycho-sociaux	Notamment : prévention des violences sexistes et sexuelles, prévention des violences aux soignants	
8.	Activité physique	Pratiquer une activité physique régulière, adaptée à l'état de santé	Déclaration sur l'honneur
9.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse , permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Être membre du groupe, avec une implication individuelle significative	Attestation de participation
10.	Action " hors liste "	À évaluer/valider par le CNP	Justificatif selon l'action

ANNEXES référentiel certification périodique Anesthésie Réanimation Médecine Péri Opératoire

ANNEXE 1 : Liste des actions de formation proposées par l'OA CFAR dans le cadre d'une démarche **d'assurance qualité**, en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 à 4) auxquels elle se réfère

ANNEXE 2 : Actions au titre du **DPC** (en précisant pour chaque action le ou les blocs 1 ou 2 auxquels elle se réfère)

ANNEXE 3 : Liste actualisée des **congrès et autres formations validées par le CNP**

ANNEXE 4 : Listes des **formations diplômantes ou certifiantes** validées par le CNP

ANNEXE 4 bis : Listes des **formations diplômantes ou certifiantes** pour le bloc 3

ANNEXE 5 : Liste des **revues scientifiques** validée par le CNP

ANNEXE 6 : Liste des **registres pratiques**, observatoires, bases de données de la spécialité (bloc 2), et attendus

ANNEXE 7 : Liste des **associations d'usagers** du système de santé agréées

ANNEXE 8 : Liste des **acronymes**

ANNEXE 9 : **rédacteurs du référentiel** de certification périodique du CNP ARMPO

ANNEXE 1 : Liste des actions de formation proposées par l'OA CFAR dans le cadre de la démarche d'**accréditation** (en précisant pour chaque action le ou les blocs (1 à 4) auxquels elle se réfère)

Dans le cadre du programme d'accréditation des médecins et des équipes médicales, les professionnels doivent réaliser des activités dans 5 domaines * :

- 1 - travail en équipe : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats de l'équipe en termes de concertation, collaboration, communication avec par exemple l'élaboration de protocoles communs ou la mise en œuvre de la check-list ;
- 2- sécurité du patient : déclaration d'événements indésirables associés aux soins (EIAS). Le nombre d'EIAS à déclarer est défini par chaque spécialité. Ces EIAS sont analysés localement, en lien avec l'établissement de santé, et idéalement en RMM. Il est également attendu que les médecins et équipes détectent des situations à risques dans leurs pratiques et mettent en place des protocoles pour prévenir, récupérer ou atténuer d'éventuels EIAS survenus dans ces circonstances pré-identifiées ;
- 3- amélioration des pratiques : toute activité cognitive classique (congrès, activités de DPC, formations, listes de recommandations proposées par l'OA et les sociétés savantes de la discipline...) et toute activité d'évaluation/amélioration des pratiques (pertinence, protocolisation de l'activité selon les recommandations, audits, suivi d'indicateurs, registres, RCP, EPP, recherche clinique, publications...)
- 4- amélioration de la relation patient : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats en termes d'amélioration de la relation avec le patient, composante fondamentale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- 5- La santé du professionnel : toute activité permettant de préserver la santé des professionnels, élément constituant de la qualité des soins et de la capacité à mettre en œuvre une relation thérapeutique de qualité.

L'objectif de ce document est de recenser (tel un « catalogue ») toutes les actions à possiblement mettre en œuvre dans le cadre de ces nouveaux programmes à 5 dimensions d'accréditation des médecins et équipes médicales. Il a été établi grâce aux contributions des Organismes agréés (OA), et a vocation à être enrichi au fur et à mesure. La maquette retenue, a pour objectif de faciliter la compréhension par les professionnels, des démarches proposées dans deux dispositifs différents : l'accréditation des médecins et des équipes médicales et la certification périodique des professionnels de santé (CPPS) :

- Les activités « formation » et « analyse des pratiques » des 3 premiers piliers de l'accréditation permettent de répondre aux exigences des blocs 1 et 2 : de la CPPS « 1° Actualiser leurs connaissances et leurs compétences » et « 2° Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles »
- Les piliers 4 « relation patient » et 5 « santé du professionnel » de l'accréditation répondent aux exigences des blocs 3 et 4 de la CPPS : « 3° Améliorer la relation avec leurs patients » et « 4° Mieux prendre en compte leur santé personnelle »

Les OA pourront choisir tout ou partie de ces activités pour construire leur programme d'accréditation, qui reste sur le format habituel d'une liste d'activités retenues par l'OA et parmi lesquelles les médecins et équipes pourront établir en collaboration avec leur expert, leur propre programme annuel d'accréditation prenant en compte leurs spécificités, expertise et problématiques – étant entendu que lesdits programmes doivent respecter les exigences en terme qualitatif et quantitatif des activités par période tant du programme d'accréditation que de la CPPS

*décision de la HAS du 22 septembre 2022 : [dc_2022_0309_sevoqss_spa_253_cahiers_des_charges_des_oa_cd_20220922_vd.pdf](#) (has-sante.fr)

PROGRAMME ACCREDITATION : PILIER (1) TRAVAIL EN ÉQUIPE

ACTUALISER LEURS CONNAISSANCES ET LEURS COMPETENCES FACTEURS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS (Bloc 1 CPPS)	AMELIORER LA QUALITE DE LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN EQUIPE (Bloc 2 CPPS)		
FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES	ACTION LIBRE
• Actions de formation sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels proposés en présentiel ou en ligne • Participation à un programme labellisé de simulation, serious game, réalité virtuelle sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels https://www.has-sante.fr/jcms/c_930641 • Participation à un Congrès national ou international sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels ou formation régionale validée par le CNP • Formation universitaire sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels • Activités d'enseignement institutionnel sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels • Activités de recherche clinique effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée ou d'une université sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels • Article publié dans une revue scientifique référencée sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels • Participation à l'élaboration de recommandations professionnelles sur la thématique Equipe ou facteurs humains et organisationnels	• Protocolisation des prises en charge interdisciplinaires ou pluriprofessionnelle (Ex. gestion des anti-coagulants, antibio-prophylaxie, ...) pour mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques dans le travail au quotidien (élaboration, utilisation, évaluation...) • Mise en œuvre et évaluation de la SSP « Coopération anesthésistes-réanimateurs et chirurgiens » https://www.has-sante.fr/jcms/c_2587220 • Mise en œuvre concertée et évaluée de la RAAC www.has-sante.fr/upload/docs/application/forcedownload/2016-09/synthese_raac_2016-09-01_15-49-32_230.pdf • Analyse et décision cliniques concertées en RCP en oncologie ou autres (Ex. Heart Team, périnéologie, infectiologie orthopédique...) • Actions d'évaluation des pratiques professionnelles en équipe réalisées en établissement : Audit, Suivi d'indicateurs, patient traceurs... • Staff de service (revue de patient, réunion d'unité...)	• Adaptation / Evaluation de la réalisation de la Check-list sécurité du patient www.has-sante.fr/jcms/c_1518984/fr/les-check-lists-pour-la-securite-du-patient www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-12/pour_une_meilleure_utilisation_de_la_check-list.pdf • Utilisation, évaluation, adaptation de toutes check-lists utiles (ex. CEC en chirurgie cardio-vasculaire) • Identification de situations à risques en équipes propres à l'établissement et protocolisation concertée en interdisciplinaire de barrières de prévention, récupération ou atténuation • <u>Prévention et gestion des conflits : « 1 patient, 1 équipe » »</u> • <u>Enquête culture sécurité</u> • <u>CRM Santé</u> • Staff multiprofessionnel de programmation opératoire, dossier difficile...	• Possibilité pour les médecins et équipes accrédités de présenter toute autre action à valider par le CNP, par l'intermédiaire de l'Organisme Agréé d'accréditation CFAR

PROGRAMME ACCREDITATION : PILIER (2) AMÉLIORATION DES PRATIQUES

ACTUALISER LEURS CONNAISSANCES ET LEURS COMPETENCES DANS LE CHAMP DE LEUR SPECIALITE (Bloc 1 CPPS)	RENFORCER LA QUALITE DE LEURS PRATIQUES DANS LE CHAMP DE LEUR SPECIALITE (Bloc 2 CPPS)	
FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	ACTION LIBRE
• Actions de formation de l'anesthésie réanimation et médecine périopératoire ou médecine intensive réanimation/organismes Qualiopi, présentielle ou en ligne ou actions DPC proposées par l'ANDPC • Participation à un Congrès national (SFAR, SRLF) ou international de la spécialité ou formation régionale validée par le CNP, avec un retour en équipe • Participation à un programme labellisé de simulation, serious game, réalité virtuelle sur des thématiques de la spécialité https://www.has-sante.fr/jcms/c_930641 • Formation universitaire de la spécialité diplômante ou certifiante • Activités d'enseignement institutionnel (<i>universitaire, société savante ou autres instituts de formation des professionnels de santé</i>) • Maitrise de stage universitaire • Travaux d'expertise institutionnelle (<i>sociétés savantes, CNP, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé</i>) • Participation, à des études scientifiques ou activités de recherche clinique effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée ou d'une université • Article publié dans une revue scientifique référencée ou participation effective au comité éditorial de revues scientifiques • Participation à l'élaboration de recommandations professionnelles (institution, société savante)	• Protocolisation des prises en charge de la spécialité, pour mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques dans le travail au quotidien (élaboration, utilisation, évaluation...) • Mise en œuvre et évaluation des recommandations de bonnes pratiques de la (ou des) société(s) savante(s) de la discipline selon des propositions de l'OA • Actions d'évaluation des pratiques professionnelles proposés par des OA ou réalisées en établissement : Audit, analyse des pratiques, patient traceurs... • RCP de discipline dans l'établissement ou organisées dans le cadre de programmes intégrés (Ex MICI, hépatites virales...) • Suivi d'indicateurs cliniques proposés par l'OA ou les sociétés savantes, la HAS ou construits localement • Participation régulière à un registre de pratiques, • Participation aux instances opérationnelles de l'établissement (CLIN, CLUD, CLAN, CQSS, CME...) permettant l'élaboration et le suivi de protocoles spécifiques • Participation à la vie de l'ARMPO ou de réa : instances dirigeantes, commission, groupe de travail CFAR, SFAR, CNP-ARMPO et aux travaux HAS ⇒ Toutes ces actions pourront utilement être faites en collaboration avec le service qualité ou équivalent pour être intégrées au Programme d'Amélioration Qualité et de Gestion Des Risques de l'établissement et au passage bénéficiaire de son soutien logistique et méthodologique	• Possibilité pour les médecins et équipes accrédités de présenter toute autre action à valider par le CNP, par l'intermédiaire de l'Organisme Agréé d'accréditation CFAR

PROGRAMME ACCREDITATION : PILIER (3) AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

ACTUALISER LEURS CONNAISSANCES ET LEURS COMPETENCES SECURITE DES PATIENTS (Bloc 1 CPPS)	BLOC 2 CPPS : RENFORCER LA QUALITE DE LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES (Bloc 2 CPPS)		
FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES	ACTION LIBRE
• Actions de formation sur le thème Gestion des risques (GDR) délivrées par des organismes agréés d'accréditation avec label de formation Qualiopi • Formation des Experts des Organismes Agréés d'Accréditation par la HAS • Participation à un programme labellisé de simulation, serious game, réalité virtuelle sur le thème Gestion des risques https://www.has-sante.fr/jcms/c_930641 • Participation à l'élaboration de recommandations professionnelles (institution, société savante) spécifique à la thématique gestion des risques • Activités de recherche clinique effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée ou d'une université • Article publié sur la thématique gestion des risques de la discipline dans une revue scientifique référencée • Parcours thématique au congrès SFAR	• Actions d'analyse de pratiques en matière de gestion des risques proposés par des OA ou réalisées en établissements – notamment identification de situations à risques dans leurs pratiques et élaboration de protocoles de prévention, récupération et atténuation de ces éventuels EIAS survenus dans ces circonstances pré-identifiées • Suivi d'indicateurs de sécurité des soins	• PREREQUIS : déclaration de x EIAS dans le SIAM analysées individuellement ou en RMM selon les cas • RMM, CREX, REMED réalisées en établissement ou organisées dans le cadre de programmes intégrés de DPC proposés par l'OA www.has-sante.fr/jcms/c_434817/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm • Mise en œuvre d'un plan d'amélioration suite à l'analyse des EIAS lors d'une RMM, CREX, REMED avec évaluation des actions décidées • Protocolisation d'une SAR ou d'un protocole médical d'établissement validé par la CME et évaluation • Mise en œuvre d'une SSP 1, 2 ou 3 proposée par l'OA et évaluation https://www.has-sante.fr/jcms/c_2582468/fr/comprendre-la-securite-du-patient#toc_1_3_1 ⇒ Toutes ces actions pourront utilement être faites en collaboration avec le service qualité ou équivalent pour être intégrées au Programme d'Amélioration Qualité et de Gestion Des Risques de l'établissement et au passage bénéficiaire de son soutien logistique et méthodologique	• Possibilité pour les médecins et équipes accrédités de présenter toute autre action à valider par le CNP, par l'intermédiaire de l'Organisme Agréé d'accréditation CFAR

PROGRAMME ACCREDITATION : PILIER (4) AMELIORER LA RELATION AVEC LES PATIENTS / BLOC 3 CPPS

LES MEDECINS ET EQUIPES DOIVENT METTRE EN ŒUVRE AU MOINS 2 ACTIONS DIFFERENTES SUR LA PERIODE QUADRIENNALE D'ACCREDITATION

Formation	Analyse des pratiques	Gestion des risques	Action libre
• Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes agréés labellisés Qualiopi Sur la base des docs HAS (InCA) - Délivrance de l'information à la personne sur son état de santé https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/recommandations_-_delivrance_de_linformation_a_la_personne_sur_son_etat_de_sante.pdf - Dispositif d'annonce du diagnostic d'un cancer. (INCA) Dispositif d'annonce - Parcours de soins des patients (e-cancer.fr) - Annonce d'un dommage associé aux soins https://www.has-sante.fr/jcms/c_953138/fr/annonce-d-un-dommage-associe-aux-soins - Annonce d'une mauvaise nouvelle https://www.has-sante.fr/jcms/c_698028/fr/annoncer-une-mauvaise-nouvelle - Annonce et accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique Haute Autorité de Santé - Annonce et accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique (has-sante.fr) - L'outil « Faire dire – Communiquer avec son patient » Haute Autorité de Santé - FAIRE DIRE (has-sante.fr) • Activités de recherche clinique sur la thématique « Relations avec les patients » effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée ou d'une université • Article publié sur la thématique « Relations avec les patients » dans une revue scientifique référencée • Implication dans la gestion et formation d'association de patients	• Conception, utilisation et suivi de fiches d'information et de recueil du consentement des patients • Conception et participation à la mise en place de programmes de soins associant des patients - éducation thérapeutique https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/etp_-_definition_finalites_-_recommandations_juin_2007.pdf • Programmes d'EPP associant les patients - Patients traceurs Haute Autorité de Santé - Patient traceur (has-sante.fr) • Participation à un programme centré sur le patient https://www.has-sante.fr/jcms/c_2040144/fr/demarche-centree-sur-le-patient-information-conseil-education-therapeutique-suivi • Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique f les liens ci-contre • Programmes visant à améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap Haute Autorité de Santé - Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap (has-sante.fr) • Participation à une action spécifique de EPP en équipe accréditée sur la base des retours d'indicateurs - E-Satis Haute Autorité de Santé - IQSS - e-Satis : mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients hospitalisés (has-sante.fr) www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-08/flyer_e-satis_versionsalon_pro_vf_120122.pdf - PREMS PROMS - Haute Autorité de Santé - Aide à l'utilisation des PROMs en pratique clinique courante (has-sante.fr) • Participation aux registres de pratiques intégrant un recueil de données patients • Elaboration ou participation à de programmes encadrés d'e-santé - https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-10/e_sante_essentiel_en_4_pages.pdf - Analyse des modalités de délivrance de l'information aux patients (information, consentement, documents SFAR, autorisation mineur ou protection juridique...)	• Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients de décision médicale partagée (consentement éclairé, balance bénéfices risques) - https://www.has-sante.fr/jcms/c_1671523/fr/patient-et-professionnels-de-sante-decider-ensemble - https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/synthese_avec_schema.pdf • Recueillir et analyser le récit du patient dans la survenue d'un EIAS - Haute Autorité de Santé - L'analyse des événements indésirables associés aux soins (EIAS) : mode d'emploi (has-sante.fr) https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-10/fiche_information_patients.pdf - Haute Autorité de Santé - Revue de mortalité et de morbidité (RMM) (has-sante.fr)	• Possibilité pour les médecins et équipes accrédités de présenter toute autre action à valider par le CNP, par l'intermédiaire de l'Organisme Agréé d'accréditation CFAR

PROGRAMME ACCREDITATION : PILIER (5) MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTE DU PROFESSIONNEL / BLOC 4 CPPS

FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES	ACTION LIBRE
• Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des organismes agréés d'accréditation avec label de formation Qualiopi - Ex. sensibilisation à la radioprotection Radioprotection en endoscopie interventionnelle - 2023 - Session 1 – CEFA HGE (cefa-hge.fr) • E-Learning à construire par les OA en concertation • DIU « Soigner les soignants » DIU Soigner les soignants (diu-soignerlessoignants.fr) • Activités de recherche clinique sur la thématique « Santé du professionnel » effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée ou d'une université • Article publié sur la thématique « Santé du professionnel » dans une revue scientifique référencée	<i>En l'occurrence de l'état de santé du professionnel et actions à mettre en œuvre</i> • Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions de programmes de suivi ou de prise en charge → Association MOTS ou autre Nos coopérations - Association Mots (association-mots.org) • Réalisation en individuel d'autotests CFAR et identification de points de difficultés Auto-tests - La SFAR • Réalisation en équipes accréditées, des autotests du CFAR et mise en œuvre d'actions d'amélioration en cas de difficulté ou de souffrance d'un membre de l'équipe Inscription SMART (rps-tests.fr) • Participation aux journées « gestion du stress » • Formation softskills	• Programme de prévention en santé : - respect du calendrier vaccinal, - suivi des recommandations générales de dépistage selon son âge et son sexe - prévention et gestion des risques psycho-sociaux, - prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle et d'activités physiques et sportives • Repérage de situations à risque critiques pour le patient et pour le professionnel de santé et actions à mener urgemment : comment les identifier, comment les prévenir, comment les prendre en charge - Syndrome d'épuisement professionnel (Burnout, stress professionnel) SMART TESTS INDIVIDUELS burnout (rps-tests.fr) - Syndrome dépressif - Risque suicidaire - Addictions • Radioprotection : mise en œuvre des obligations réglementaires (formation à la radioprotection pour tous les médecins utilisant les RI [à renouveler au moins tous les 3 ans] et une formation à la radioprotection des patients [à renouveler tous les 10 ans]) • Programme de prévention de risques spécifiques selon les disciplines : - Risque musculosquelettique - Exposition aux gaz anesthésiques - Bruits et nuisances sonores au bloc - Pollution par les fumées liées à l'utilisation des bistouris électriques - RPP SFAR : Réduction de l'impact environnemental de l'AG	• Possibilité pour les médecins et équipes accrédités de présenter toute autre action à valider par le CNP, par l'intermédiaire de l'Organisme Agréé d'accréditation CFAR Ex. CAMPAGNE DIS DOC, T'AS TON DOC ? Dis doc, t'as ton doc ? Une campagne pour prendre soin de ceux qui soignent - Ministère de la Santé et de la Prévention (solidarites-sante.gouv.fr)

ANNEXE 2 : Actions au titre du DPC pour la spécialité ARMPO

Toutes les actions de DPC délivrées par un ODPC, et validantes pour la spécialité « **anesthésie-réanimation** », sur la base du **catalogue de l'ANDPC**

A noter que les blocs de CPP concernés varient selon le « type d'actions » de DPC :

- Certaines concernent le **bloc 1** (actions de DPC dites de « *formation continue* »)
- D'autres le **bloc 2** (actions de DPC « *EPP* » ou « *gestion des risques* »)
- D'autres le **bloc 1 ou le bloc 2, au choix** (actions de DPC dites « *intégrées* » quand elles associent une action de « formation continue » à une « EPP ou gestion des risques »)

Concernant le **bloc 3, les thématiques** concernées peuvent comprendre :

- L'accompagnement du patient/usager et de ses proches
- Relation patient
- L'annonce au patient et à ses proches (situation particulière, EIG, diagnostic, etc.)
- Adaptation de la prise en charge aux publics spécifiques (handicaps, non-francophone, etc.)
- Repérage et prise en charge des patients victimes de violences
- Traitement de la douleur
- Intégration d'une démarche de décision partagée
- Éducation thérapeutique
- Accompagnement au deuil
- Droit des patients/usagers
- Prise en charge et accompagnement des soins palliatifs et de la fin de vie
- Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement
- Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques

ANNEXE 3 : Liste actualisée des congrès et autres formations validées par le CNP

La liste est non exhaustive et sujette à l'évolution de l'offre

CONGRES NATIONAUX :

- Congrès annuel SFAR (Société Française Anesthésie Réanimation)
- e-Congrès annuel SFAR
- Congrès JEPU (Journées d'Enseignement Post Universitaire)
- Congrès MAPAR (Mises au Point en AR)
- Congrès AEA (Ateliers Échographie en Anesthésie)
- Congrès annuel CARO (Club anesthésie Réanimation Obstétrique)
- Congrès annuel ARCOTHOVA (AR Cœur Thorax Vaisseaux)
- Congrès annuel AFARCOT (Association Francophone des AR en Chirurgie Orthopédique et Traumatologique)
- Congrès annuel ADARPEF (Association des AR pédiatriques d'Expression Française)
- Congrès annuel ANARLF (Association Neuro Anesthésie Réanimation de Langue Française)
- Congrès annuel SRLF (Société Réanimation de Langue Française)
- Congrès annuel CREUF (congrès National de Réanimation extra Universitaire)

CONGRES REGIONAUX :

- ICAR – Informations Cliniques en AR, Auvergne Rhône-Alpes
- REAGSO – Réunion d'Enseignement des Anesthésistes du Grand Sud-Ouest
- SYMPO Toulouse - Symposium d'Anesthésie Réanimation et Médecine Péri-opératoire
- Congrès AER (Actualités en réanimation)

JOURNEES REGIONALES :

- Journées ARRES – Anesthésie Réanimation Risques et Solutions
- Journées françaises de l'ESRA - European Society of Regional Anaesthesia
- JILAR – Journée de l'Institut Lorrain d'Anesthésie Réanimation
- JAMIR – Journées Atlantiques de Médecine Intensive Réanimation
- JRUR – Journée de Réanimation et Urgences Respiratoires
- JLARMU – Journées Lilloises d'Anesthésie-Réanimation et de Médecine d'Urgence
- JNSC – Journée Normande des Soins Critiques
- JNAR – Journée Normande d'Anesthésie Réanimation
- JARCA – Journées d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale d'Aquitaine
- JARP – Journée d'Anesthésie Réanimation de Picardie
- Journées Francophones d'Anesthésie Réanimation de l'Océan Indien

ANNEXE 4 : Listes actualisée des **formations diplômantes ou certifiantes** validées par le CNP (DU, DIU, Master..)

Le périmètre de ces formations se rapporte à la formation initiale du Diplôme d'études spécialisé Anesthésie Réanimation (DESAR)

La liste est non exhaustive et sujette à l'évolution de l'offre

Intitulé du diplôme	Lien web	Université
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://medecine.univ-lorraine.fr/fr/techniques-ultra-soniques-en-anesthesie-et-reanimation-tusar	Lorraine
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-techniques-ultrasoniques-en-anesthesie-et-reanimation-tusar-XUH9_91.html	Paris-Descartes
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation (Échographie Doppler Cardiovasculaire)	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/techniques-ultrasoniques-en-anesthesie-et-reanimation-echographie-doppler-cardiovasculaire/	Paris Sorbonne
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://www.uvsq.fr/diu-techniques-ultrasoniques-en-anesthesie-et-en-reanimation	Paris Saclay
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-inter-universitaire-techniques-ultrasoniques-en-anesthesie-et-reanimation-tusar	Région Ouest : Nantes, Paris, Rennes, Tours
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://medecine.univ-lille.fr/fileufr3s/user_upload/ufr3s-formation-continue/medecine/diu/diu-techniques-ultrasoniques-anesthesie-reanimation.pdf	Lille
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation		Bordeaux
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-techniques-ultrasoniques-en-anesthesie-et-reanimation	Toulouse
TUSAR : Techniques UltraSoniques en Anesthésie Réanimation	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-609/echographie-et-techniques-ultra-sonores.html	Lyon
D.U. Techniques échographiques appliquées à l'anesthésie réanimation	https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/techniques-echographiques-anesthesie-reanimation	Aix-Marseille
D.U. Hypnose et Anesthésie	https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/du-hypnose-et-anesthesie	Paris Saclay
D.U. Hypnose clinique et thérapeutique	https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/du-hypnose-clinique-et-therapeutique-L09AEJQW.html	Angers
D.I.U. Perfectionnement en anesthésie-réanimation pédiatrique	https://medecine.univ-lille.fr/fileufr3s/user_upload/ufr3s-formation-continue/medecine/diu/diu-perfectionnement-anesthesie-rea-pediatrique.pdf	Lille

D.I.U. Perfectionnement en anesthésie-réanimation pédiatrique	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-perfectionnement-en-anesthesie-reanimation-pediatrique	Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier
DU Maintien des compétences en anesthésie pédiatrique	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/maintien-des-competences-en-anesthesie-pediatrique/	Paris La Sorbonne, site Pierre et Marie Curie (Paris)
DU Maintien des compétences en anesthésie pédiatrique	https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/maintien-connaissances-competences-anesthesie	Aix-Marseille
DIU Maintien et perfectionnement des compétences en anesthésie-réanimation obstétricale	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-maintien-et-perfectionnement-des-competences-en-anesthesie-reanimation-obstetricale-IGXS3T1A.html	Paris Descartes
DU Circulation extracorporelle	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-circulation-extra-corporelle-IGXS3MYA.html	Paris Cité
DU Réanimation péri-opératoire en chirurgie digestive	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-reanimation-peri-operatoire-en-chirurgie-digestive-IGXS3J7Y.html	Paris Cité Diderot
D.U. ALR et douleur péri opératoire (aiguë) – Niveau fondamental	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-anesthesie-loco-regionale-et-douleur-peri-operatoire-aigue-niveau-fondamental/	Paris Sorbonne
D.U. ALR et douleur péri opératoire (aiguë) – Niveau expert	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-anesthesie-loco-regionale-et-douleur-peri-operatoire-aigue-et-chronique-niveau-expert/	Paris Sorbonne
DIU Procédures en anesthésie et chirurgie ambulatoire	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-procedures-en-anesthesie-et-chirurgie-ambulatoire-JI30VSGQ.html?search-keywords=Proc%C3%A9dures,en,anesth%C3%A9sie,et,chirurgie,ambulatoire	Paris Cité
DU Obstétrique et périnatalité en médecine d'urgence	https://www.uvsq.fr/du-obstetrique-et-perinatalite-en-medecine-durgence	Paris Saclay
DU Transplantation pulmonaire et cardiopulmonaire	https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/du-transplantation-pulmonaire-et-cardiopulmonaire	Paris Saclay
DIU Transplantation d'organes	https://med.univ-tours.fr/version-francaise/formations/etudes-medicales/du-et-diu-de-medecine/transplantation-dorganes-diu	Tours, Paris, Lyon
DIU Médecine péri-opératoire, de réhabilitation précoce et de chirurgie ambulatoire	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-medecine-peri-operatoire-de-rehabilitation-precoce-et-de-chirurgie-ambulatoire-XUT2_141.html	Paris Descartes

DIU Chirurgie ambulatoire	https://smbh.univ-paris13.fr/fr/formations/autres-formations/du-diu/item/197-diu-chirurgie-ambulatoire.html	Paris Sorbonne Paris Nord
DU RPI : Réanimation en pathologie infectieuse	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-reanimation-en-pathologie-infectieuse-IGXS3J5R.html	Paris Cité
DU Antibiotiques et antibiothérapie	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-antibiotiques-et-antibiotherapie-IGXS3MVM.html	Paris Descartes
DU Réanimation métabolique	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-reanimation-metabolique-XUL8_111.html	Paris Descartes et Nice Sophia Antipolis
DU Cœur artificiel et assistance circulatoire	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-coeur-artificiel-et-assistance-circulatoire/	Paris La Sorbonne
DU Réanimation Hépatique	https://www.centre-hepato-biliaire.org/formation/diplomes-universitaires/reanimation-h%C3%A9patique.html	Paris Saclay
DU Traumatismes graves, prise en charge des 24 premières heures	https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/du-medecine-durgence-traumatismes-graves-prise-en-charge-des-24-premieres-heures	Paris Saclay
DU Insuffisance circulatoire aiguë du diagnostic au traitement	https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/du-insuffisance-circulatoire-aigue-du-diagnostic-au-traitement	Paris Saclay
DIU Ventilation artificielle	https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/diu-ventilation-artificielle-MDUV_1.html	Angers
DU Ventilation artificielle en soins critiques	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-ventilation-artificielle-en-soins-critiques/	La Sorbonne Paris, Montpellier, Clermont-Ferrand
DIU Brûlologie	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/diu-brulologie-IGXS3WFF.html	Paris Cité, Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Montpellier, Lorraine
DIU Prise en charge des traumatismes graves	https://fcsante.univ-angers.fr/fr/formations/diplome-d-universite-DUC/du-prise-en-charge-des-traumatismes-graves-KGJDQS5Y.html	Angers
DU Approche physiopathologique des désordres hydroélectrolytiques « de la clinique aux modèles expérimentaux »	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-approche-physiopathologique-des-desordres-hydroelectrolytiques-de-la-clinique-aux-modeles-experimentaux/	Paris Sorbonne
DU Circulation Extra-Corporelle en chirurgie cardiaque et suppléance d'organes	https://arcothova.com/formation/du-circulation-extra-corporelle-en-chirurgie-cardiaque-et-suppleance-dorganes/	Bordeaux

DIU Réanimation chirurgicales des cardiopathies congénitales	https://arcothova.com/formation/diu-reanimation-des-cardiopathies-congenitales/	Bordeaux
DU Assistance respiratoire et circulatoire extracorporelle de l'enfant et du nouveau-né	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-assistance-respiratoire-et-circulatoire-extracorporelle-de-lenfant-et-du-nouveau-ne/	Paris Sorbonne
DU Circulation extra-corporelle	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-circulation-extra-corporelle-IGXS3MYA.html	Paris Cité
DU Réanimation péri-opératoire en chirurgie digestive	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-reanimation-peri-operatoire-en-chirurgie-digestive-IGXS3J7Y.html	Paris Diderot
DIU Urgences et transports pédiatriques	https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/du-urgences-et-transports-pediatriques	Paris Saclay
DIU Neuroréanimation	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-902/neuroreanimation.html	Lyon
DIU Neuroréanimation	https://www.uvsq.fr/diu-neuroreanimation	Paris Saclay
DIU Neuroréanimation	https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-neuroreanimation-IOY9QC9N.html	Grenoble
DIU Échocardiographie	https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-echocardiographie-formation-pour-les-medecins/	Paris Sorbonne
DIU Échocardiographie	https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/diu-echocardiographie-inter-region-ouest	Angers, Brest, Nantes, Rennes, Tours
DIU Échocardiographie	https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-echographie-et-imagerie-non-invasive-cardiaque-37	Montpellier Nîmes
DIU Échocardiographie	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-608/echocardiographie.html	Lyon
DIU Échocardiographie	https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/autres/5362-diplome-inter-universitaire-echocardiographie?s=trouver-sa-formation&r=	Caen
DIU Échocardiographie	https://medecine.univ-lille.fr/fileufr3s/user_upload/ufr3s-formation-continue/medecine/diu/diu-echocardiographie.pdf	Lille, Amiens, Rouen
DIU Échocardiographie	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-echocardiographie	Toulouse
DIU Echo-cardiographie et imagerie cardiovasculaire (inter-régional)	https://med.univ-tours.fr/version-francaise/formations/etudes-medicales/du-et-diu-de-medecine/echo-cardiographie-et-imagerie-cardiovasculaire-inter-regional-diu	Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours

DIU Réanimation et urgences pédiatriques	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-664/reanimation-et-urgences-pediatriques.html	Lyon
DIU Anesthésie-réanimation cardiothoracique et vasculaire	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-859/anesthesie-reanimation-cardiothoracique-et-vasculaire.html	Lyon
DIU Cardiologie congénitale et pédiatrique	https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-597/cardiologie-congenitale-et-pediatrique.html	Lyon
D.U. Famiréa	https://odf.u-paris.fr/plugins/odf-web/uparis/_content/program-du-famirea/DU%20FAMIREA.pdf	Paris Cité
D.U. Sevrage de la Ventilation Mécanique et Réhabilitation Post Réanimation		Paris Sorbonne
D.U. Réanimation des Malades Immunodéprimés	https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STS/du-reanimation-des-malades-immunodeprimes-IGXS3TIT.html	Paris Cité
D.U. de Réanimation Hépatique	https://www.centre-hepato-biliaire.org/formation/diplomes-universitaires/reanimation-h%C3%A9patique.html	Paris Saclay
D.I.U. Assistance respiratoire	https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-assistance-respiratoire-K6JFHEIE.html	Grenoble
D.U. Médecine et réanimation néonatale	https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/medecine-reanimation-neonatale	Aix-Marseille
D.U. Prise en charge des traumatisés sévères	https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/traumatismes-severes	Aix-Marseille
D.U. Soins intensifs de cardiologie	https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/soins-intensifs-de-cardiologie	Aix-Marseille
DU Pédiatrie en maternité : de la vie fœtale à la période néonatale	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/du-pediatrie-en-maternite-de-la-vie-foetale-a-la-periode-neonatale	Toulouse
DIU Insuffisance cardiaque avancée : optimisation thérapeutique, assistance ou transplantation niveau II (expert)	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-insuffisance-cardiaque-avancee-optimisation-therapeutique-assistance-ou-transplantation-niveau-ii-expert	Toulouse
DIU Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale	https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-initiation-a-la-cardiologie-pediatrique-et-congenitale	Toulouse

ANNEXE 4 bis : Listes actualisée des **formations diplômantes ou certifiantes** validantes **pour le bloc 3**

La liste est non exhaustive et sujette à l'évolution de l'offre

- DU / DIU Partenariat Patients - Professionnels en santé, Relation Médecins-Soignants/patients – Expérience patient
- DU / DIU Éthique Médicale, DIU Éthique en santé, Éthique appliquée à la santé
- DU Éthique, Soins, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu-du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>)
- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>)
- DU Éthique médicale et relation de soins. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medicale-et-relation-de-soin>)
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>)
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>)
- DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>)
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>)
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>)

ANNEXE 5 : Liste des **revues scientifiques** validées par le CNP

Se référer au site :

<https://conferencedesdoyensdemedecine.org/la-conference-des-doyens-de-medecine-et-du-cnu-sante-luttent-contre-les-revues-predatrices/#listedesrevues>

ANNEXE 6 : Liste des **registres pratiques**, observatoires, bases de données de la spécialité (**bloc 2**), et attendus

La liste est non exhaustive et sujette à l'évolution de l'offre

= **AGEARISK, RETAVIR, GERAP, Traumabase**

- Le praticien doit **collecter des données** issues de sa pratique sur le thème donné
- Et **prendre connaissance du retour d'informations** qui sont délivrées. Il peut s'agir des résultats et de l'analyse des données enregistrées, et des indicateurs de suivis. Ces informations peuvent être complétées par une lettre d'information, le rappel des recommandations à mettre en œuvre ainsi que des situations cliniques analysées et commentées par des experts ou tout autre message.

ANNEXE 7 : associations d'utilisateurs

- Liste actualisée des **associations d'utilisateurs** du système de santé agréée

<https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-utilisateurs-du-systeme-de-sante-agreees>

- Actions et attendus préconisées par le CNP pour la conception et participation à la mise en place de **programmes associant des patients**
 - Participation à au moins 1 journée organisée par une association
 - Fonctions exercées dans une association pendant ≥ 1 an
 - Participation à ≥ 1 action de sensibilisation (en collaboration avec une association de patients)
 - Contribution active à l'élaboration de ≥ 1 fiche d'information pour les patients (en collaboration avec une association)
 - Mise en place d'au moins 1 enquête de satisfaction

ANNEXE 8 : liste des acronymes

- CNP : conseil national professionnel
- ARMPO : anesthésie réanimation médecine péri opératoire
- CFAR : collège français anesthésie réanimation
- SFAR : société française d'anesthésie réanimation
- HAS : haute autorité de santé
- OA : organisme accréditation
- DPC : développement professionnel continu
- ANDPC : agence nationale du DPC
- ODPC : organisme de DPC
- CNCP : conseil national de certification périodique
- FSM : fédération des spécialités médicales
- DGOS : direction générale de l'offre de soins
- RMM : réunion de morbi mortalité
- EIAS : événements indésirables associés aux soins
- RCP : réunion de concertation pluridisciplinaire
- CREX : comité de retour d'expérience
- CME : commission médicale d'établissement
- CLIAS : comité de lutte contre les infections associées aux soins
- CLUD : comité de lutte contre la douleur
- CSE : comité social et économique
- COMEDIMS : commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles
- PREMS : patient reported experience measures
- SSP : solution pour la sécurité des patients
- DU : diplôme universitaire
- GERAP : groupe des études des réactions anaphylactiques peranesthésiques

ANNEXE 9 : rédacteurs du référentiel de certification périodique du CNP ARMPO

Pierre ALBALADEJO, Hervé BOUAZIZ, Matthieu CLOSON, Marion GAUTHIER, Stéphane PETIT MAIRE, Yves REBUFAT

Experts invités : Jean-Marc DUMEIX, Paul-Michel MERTES, Jean TOURRES, Patrick-Georges YAVORDIOS